

MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

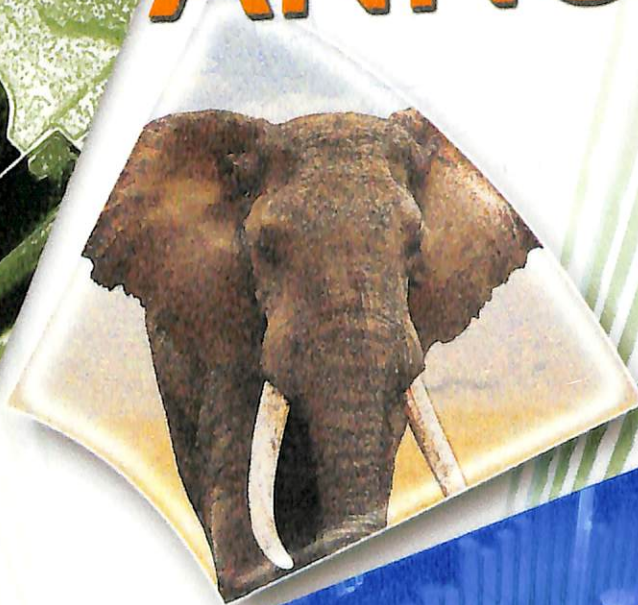
Union - Discipline - Travail



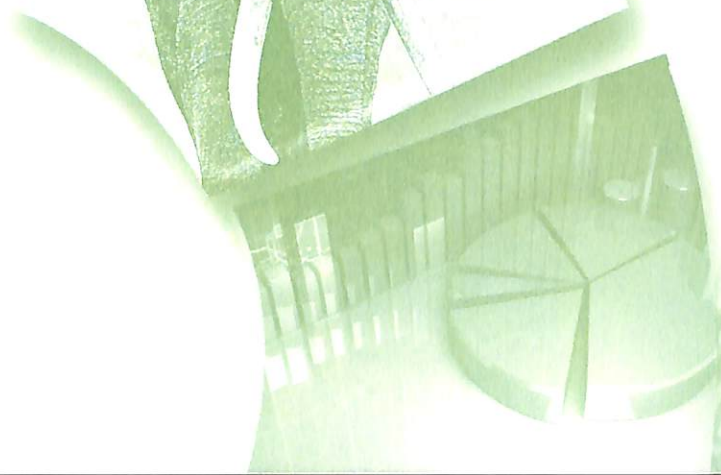
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



# RAPPORT ANNUEL 2014



# RAPPORT ANNUEL 2014



# SOMMAIRE

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL .....	9
ORGANIGRAMME .....	10
ATTRIBUTIONS .....	11
INTRODUCTION .....	13
<b>Chapitre I - L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT .....</b>	<b>17</b>
I - LES RECETTES .....	19
II - LES DÉPENSES .....	20
<b>Chapitre II - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>23</b>
I - LES RESSOURCES HUMAINES .....	25
II - LES MOYENS GÉNÉRAUX .....	26
<b>Chapitre III - LES ACTIVITÉS DE FORMATION .....</b>	<b>29</b>
I - LA FORMATION INITIALE ET LA GESTION DES STAGES .....	31
II - LA FORMATION CONTINUE .....	31
<b>Chapitre IV - LA PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE DU PERSONNEL .....</b>	<b>33</b>
I - LES ACTIVITÉS MÉDICALES .....	35
II - LA PRÉVOYANCE SOCIALE .....	36
<b>Chapitre V - LA RÉGLEMENTATION, LE CONTRÔLE ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE .....</b>	<b>39</b>
I - LA RÉGLEMENTATION ET LE CONTRÔLE .....	41
II - L'ASSISTANCE JURIDIQUE .....	52

<b>Chapitre VI - LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ</b> .....	<b>53</b>
I - LE CARREFOUR DE LA QUALITÉ .....	55
II - LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ.....	55
III - LE DÉPLOIEMENT DU KIT QUALITÉ.....	55
IV - L'ÉLABORATION DES PROCÉDURES.....	55
 <b>Chapitre VII - LES ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES ET ARCHIVISTIQUES</b> ...	<b>57</b>
I - LA DOCUMENTATION .....	59
II - LES ARCHIVES .....	59
 <b>CONCLUSION</b> .....	<b>61</b>
 <b>ANNEXE</b> .....	<b>65</b>

# LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

La couverture des charges de fonctionnement de l'État et le financement des investissements massifs entrepris par le Gouvernement imposent que le Trésor Public améliore ses performances de façon permanente, en éprouvant ses capacités d'innovation et d'adaptation.

Ce cheminement conduit, inexorablement, à l'atteinte des objectifs assignés à l'institution, nonobstant les écueils relatifs et conjoncturels qui jalonnent la voie menant à l'exécution de nos missions.

Pour l'année 2014, grâce aux ressources mobilisées notamment par le biais de la fiscalité et des émissions de titres sur le marché des capitaux, notre administration a pu faire face, dans les délais requis, à d'importantes dépenses dont celles relatives à l'apurement de la dette intérieure.

Outre ces acquis, le Trésor Public s'est employé à améliorer son gouvernement d'entreprise tout en accomplissant, avec la rigueur et le professionnalisme nécessaires, ses attributions en rapport avec, entre autres, la réglementation, la surveillance et le contrôle.

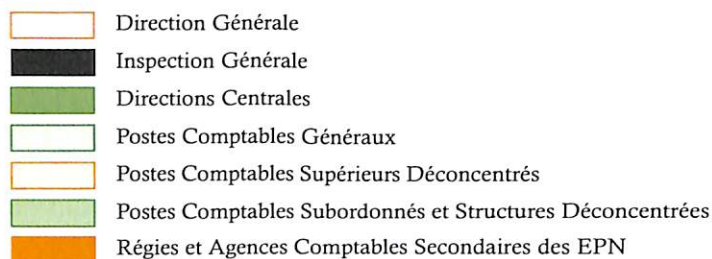
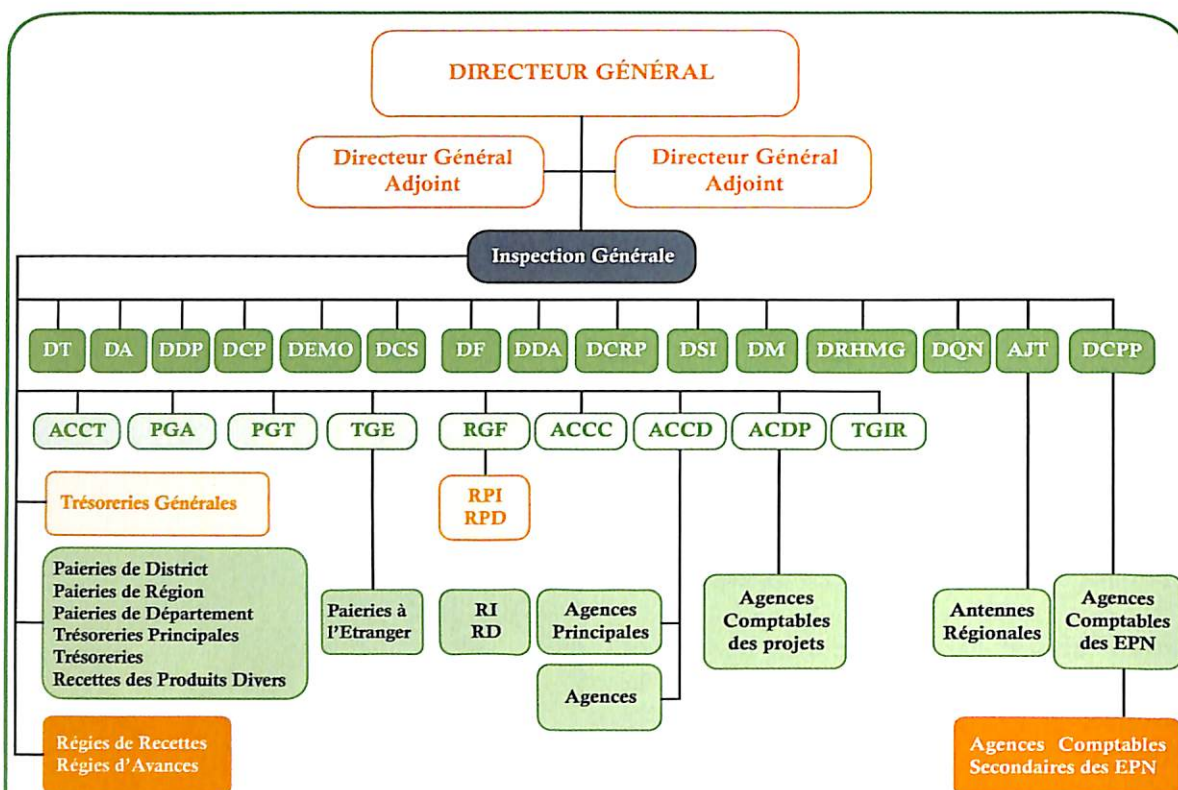
Ces efforts, qui se situent dans la droite ligne de ceux des années antérieures, sont déployés en vue de permettre à l'État d'assurer ses devoirs régaliens mais aussi et surtout dans l'optique d'impulser le développement tel que voulu par les plus hautes autorités ivoiriennes.

Il revient donc, à tous et à chacun, d'en assurer la pérennité, en demeurant dans le processus d'amélioration continue dans lequel nous nous sommes résolument inscrits.



**KONE Adama**

# ORGANIGRAMME



## LÉGENDE

ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses	DM : Direction de la Microfinance
ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts	DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor	DRHMG : Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
ACDP : Agence Comptable de la Dette Publique	DSI : Direction des Systèmes d'Information
AJT : Agence Judiciaire du Trésor	DT : Direction du Trésor
DA : Direction des Assurances	PGA : Paierie Générale des Armées
DCP : Direction de la Comptabilité Publique	PGT : Paierie Générale du Trésor
DCPP : Direction de la Comptabilité Parapublique	RGF : Recette Générale des Finances
DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques	RD : Recette des Douanes
DCS : Direction de la Coordination Statistique	RI : Recette des Impôts
DDA : Direction de la Documentation et des Archives	RPD : Recette Principale des Douanes
DDP : Direction de la Dette Publique	RPI : Recettes Principales des Impôts
DEMO : Direction des Etudes, Méthodes et Organisation	TGE : Trésorerie Générale pour l'Étranger
DF : Direction de la Formation	TGIR : Trésorerie Générale des Institutions de la République

# ATTRIBUTIONS

Placée sous l'autorité du Directeur Général, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est chargée :

- de définir la politique et d'assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'État ;
- d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'État, des Etablissements Publics Nationaux (EPN) et des Collectivités Territoriales ;
- d'assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- d'assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- de conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- de veiller à la tenue de la comptabilité de l'État, des EPN et des Collectivités Territoriales ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- de collecter l'épargne publique ;
- d'élaborer et d'appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- de définir la politique monétaire et bancaire en liaison avec la BCEAO ;
- de veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- de veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

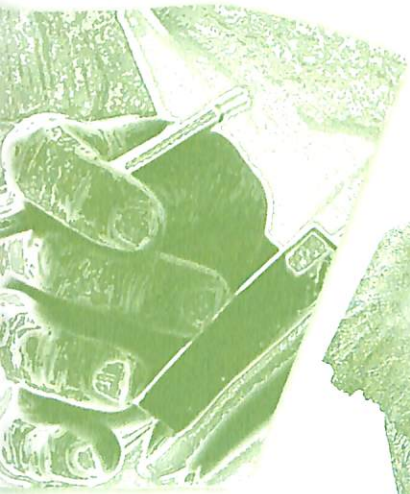
Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est le supérieur hiérarchique des agents de tous les services du Trésor Public. A ce titre, il organise et coordonne l'ensemble des activités.

Il est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, de deux (2) Directeurs Généraux Adjointes qui forment, avec lui, la Direction Générale.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée de :

- l'Inspection Générale ;
- Directions Centrales ;
- Postes Comptables Généraux ;
- Postes Comptables Supérieurs Déconcentrés ;
- Postes Comptables Subordonnés Déconcentrés.

# INTRODUCTION





L

e devoir de reddition lié au maniement des deniers publics et la transparence qui gouverne l'option managériale épousée par les dirigeants du Trésor Public induisent l'adoption d'une politique de communication qui mette en lumière divers canaux.

Le Rapport annuel consacre cette tradition et répertorie les principales réalisations de l'institution, au titre d'une gestion donnée.

La présente édition rend compte des actions majeures menées au cours de l'année 2014. Elle dresse également l'état des lieux en termes de moyens humain et matériel tout en évoquant le dispositif managérial institué.

## CHAPITRE I

---

# L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT



## I - LES RECETTES

---

Les ressources mobilisées en 2014 s'élèvent à 4 381 533 731 685 FCFA et se déclinent principalement en recettes intérieures et en recettes extérieures.

### A/ LES RECETTES INTÉRIEURES

Chiffrées à 3 887 462 628 979 FCFA, soit 88,72 % du montant global, les recettes intérieures sont composées de :

- recettes fiscales ;
- recettes non fiscales ;
- recettes exceptionnelles ;
- autres recettes intérieures.

#### 1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales recouvrées au cours de l'année ont atteint 2 346 221 960 838 FCFA, correspondant à 53,55% du montant total des recettes.

#### 2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales se chiffrent à 82 498 123 920 FCFA et représentent 1,88% des mobilisations.

#### 3. Les recettes exceptionnelles et les autres recettes intérieures

Le montant total des recettes exceptionnelles et des autres recettes intérieures est de 1 458 742 544 221 FCFA, soit 33,29 % de l'ensemble des réalisations.

### B/ LES RECETTES EXTÉRIEURES

Les recettes extérieures sont évaluées à 494 071 102 706 FCFA, représentant ainsi 11,28 % des recettes mobilisées. Il s'agit de ressources d'emprunts, de dons et de recettes exceptionnelles.

#### 1. Les ressources d'emprunts

Les ressources d'emprunts s'élèvent à 276 396 474 846 FCFA. Elles correspondent à 6,31 % des recettes totales et se répartissent de la manière suivante :

- FMI : 86 589 703 200 Francs CFA ;
- Banque Mondiale : 36 906 557 024 Francs CFA ;
- Emprunts projets : 118 130 479 887 Francs CFA ;
- Autres emprunts : 34 769 734 735 Francs CFA.

## 2. Les dons

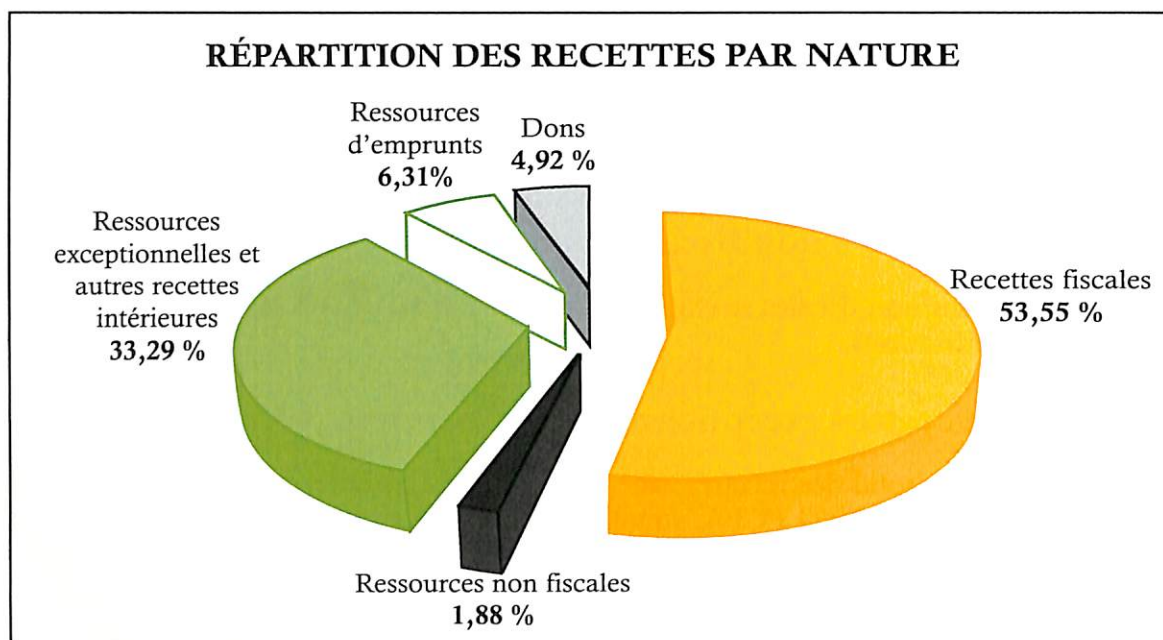
En 2014, les dons se sont situés à 215 461 504 382 FCFA, soit 4,92 % des recettes cumulées. Ils se répartissent comme suit :

- dons projets : 59 830 303 586 FCFA ;
- autres dons : 155 631 200 796 FCFA.

## 3. Les recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles se sont élevées à 2 213 123 478 FCFA, soit 0,05 % des recettes.

La répartition des recettes par nature (hors recettes extérieures exceptionnelles) se présente comme suit :



Les ressources ainsi mobilisées ont servi à l'exécution des dépenses tel qu'il suit :

## II - LES DÉPENSES

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 4 162 747 614 877 FCFA. Elles concernent les dépenses d'emprunt, les dépenses ordinaires et les dépenses d'investissement.

### A/ LES DÉPENSES D'EMPRUNT

Le service de la dette a été payé à concurrence de 1 179 498 687 952 FCFA, soit 28,33 % des dépenses. Ces dépenses consistent en l'apurement de la dette intérieure et de la dette extérieure. Elles sont également en rapport avec les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles.

## 1. L'apurement de la dette intérieure

Les opérations effectuées au titre de la dette intérieure se chiffrent à 326 901 673 838 FCFA, soit 7,85 % des dépenses totales. Elles intègrent :

- le remboursement du capital : 233 720 997 089 FCFA ;
- le paiement des intérêts et des frais : 93 180 676 749 FCFA.

## 2. L'apurement de la dette extérieure

La dette extérieure a été apurée à hauteur de 839 682 375 673 FCFA, représentant 20,17 % des dépenses totales. Elle concerne :

- le remboursement du capital : 691 687 966 120 FCFA ;
- le paiement des intérêts et des frais : 147 994 409 553 FCFA.

## 3. Les prises de participation à l'extérieur et les autres charges exceptionnelles

Les dépenses de cette nature représentent 0,31 % du total. Elles se chiffrent à 12 914 638 441 F CFA et se répartissent comme suit :

- prises de participation à l'extérieur : 3 107 856 034 FCFA ;
- autres charges exceptionnelles : 9 806 782 407 FCFA.

## B/ LES DÉPENSES ORDINAIRES

Le montant des dépenses courantes est de 1 944 817 193 863 F CFA, soit 46,72 % du cumul des dépenses.

Elles sont composées de :

- dépenses relatives au personnel : 1 183 316 253 570 FCFA  
(28,43 % des dépenses) ;
- autres dépenses de fonctionnement : 761 500 940 293 FCFA  
(18,29 % des dépenses).

## C/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges supportées au niveau des investissements sont de 1 038 431 733 062 F CFA, soit 24,95 % des dépenses réparties en investissement tant sur financements intérieurs que sur financements extérieurs.

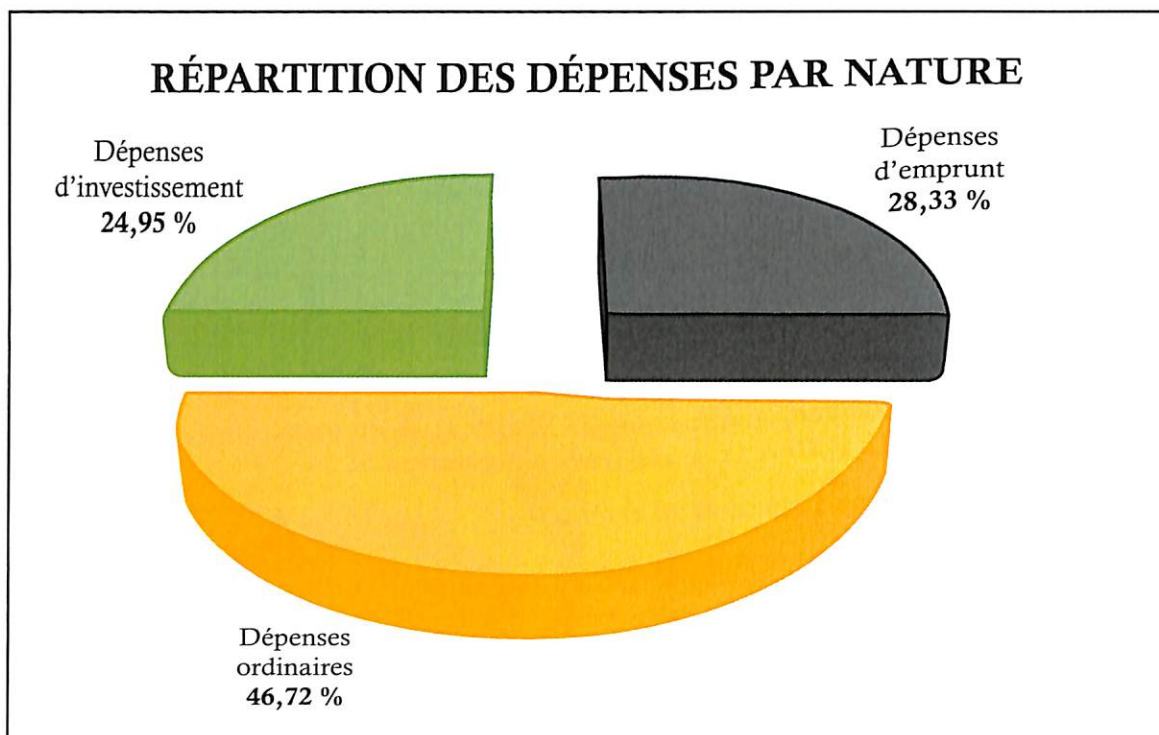
### 1. Les investissements sur financements intérieurs

Les investissements sur financements intérieurs ont atteint 698 294 367 732 FCFA et correspondent à 16,78 % des dépenses totales.

## 2. Les investissements sur financements extérieurs

Les investissements sur financements extérieurs s'élèvent à 340 412 213 275 FCFA et représentent 8,17 % des dépenses. Ils se décomposent ainsi :

- investissements sur emprunt : 217 216 725 630 FCFA ;
- investissements sur dons : 122 920 639 700 FCFA.



Au total, l'exécution du budget laisse apparaître un solde créditeur de 222 288 680 594 FCFA.

## CHAPITRE II

---

# LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX



# I - LES RESSOURCES HUMAINES

## A/ LA SITUATION DES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 1. Par type d'agents

Type d'agents	Hommes	Femmes	Total	Taux (%)
Fonctionnaires	1984	1369	3353	88,01
Contractuels	302	118	420	11,02
Journaliers	36	1	37	0,97
<b>Total</b>	<b>2 322</b>	<b>1 488</b>	<b>3 810</b>	
<b>Taux (%)</b>	<b>61</b>	<b>39</b>		

Les effectifs au Trésor Public sont principalement constitués de fonctionnaires (88,01 %), avec une prédominance des hommes (61 %) sur les femmes (39 %).

### 2. La classification selon la catégorie

Catégories	Hommes	Femmes	Total	Taux (%)
Grade A	876	421	1 297	34,04
Grade B	610	552	1 162	30,50
Grade C	393	372	765	20,08
Grade D	105	24	129	03,39
Contractuels	302	118	420	11,02
Journaliers	36	1	37	0,97
<b>TOTAL</b>	<b>2 322</b>	<b>1 488</b>	<b>3 810</b>	

Environ 34 % des agents du Trésor Public sont de la catégorie A (fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction).

La catégorie B (fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures) renferme quant à elle, près de 30 % des agents.

Les agents de la catégorie C (fonction d'exécution) constituent 20,08 % de l'effectif total.

Ces données attestent que le Trésor Public dispose d'une ressource humaine fournie, variée et complémentaire, toute chose qui constitue un atout nécessaire à la bonne conduite de ses missions.



## **B/ LA PRISE EN COMPTE DU GENRE**

La prise en compte du Genre au Trésor Public a été impulsée par la Direction Générale, à travers :

- la création d'un Comité de réflexion sur le Genre, par décision n° 125/MPMEF/DGTCP/DEMO du 29 janvier 2014 ;
- la mise en place de la Cellule Sectorielle Genre, par décision n° 1142/MPMEF/DGTCP/DEMO du 10 septembre 2014.

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic Genre au Trésor Public, les actions suivantes ont été menées :

- des séances de travail avec le Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant ;
- la réalisation d'une enquête auprès du personnel ;
- l'analyse de quelques données relatives aux ressources humaines et à la prise en charge médicale.

Les résultats de ce diagnostic ont permis de proposer des orientations qui conduiront à la réduction réelle des inégalités entre les hommes et les femmes.

## **C/ LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Les mouvements du personnel intervenus au cours de l'année se présentent de la manière suivante :

- 37 fonctionnaires et 12 contractuels recrutés ;
- 44 agents affectés ;
- 167 agents mutés ;
- 8 agents réaffectés ;
- 284 agents promus à divers postes de nominations ;
- 1 agent admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par ailleurs, 23 cas de décès ont été enregistrés.

## **II - LES MOYENS GÉNÉRAUX**

---

Les actes de gestion du patrimoine ont porté sur quatre objectifs :

- le suivi des travaux de construction, de réhabilitation et de rénovation ;
- les études techniques ;

- la maintenance des équipements et le dispositif sécuritaire ;
- la gestion du parc automobile.

## A/ LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉHABILITATION ET DE RÉNOVATION

Sur un total de 12 chantiers dont 3 ouverts en 2013 et 9 en 2014, 5 ont été réceptionnés et 7 sont en cours d'exécution.

TRAVAUX RECEPTIONNÉS			TRAVAUX EN COURS	
Travaux de construction	Travaux de réhabilitation	Travaux d'aménagement	Travaux de réhabilitation	Travaux d'aménagement
-	TP TAABO	Immeuble de la rue des Banques (étanchéité)	Immeuble ex-BCEAO	Agence Principale ACCD Abidjan
-	-	Institut de formation Charles Diby Koffi	Immeuble ex-USA	TG Dabou
-	-	TGAS (toilettes)	TG Divo	-
-	-	Trésorerie de Hiré	TP Anyama	-
-	-	-	Villa des hôtes de DABOU	-

## B/ LES ÉTUDES TECHNIQUES

Plusieurs sites et des installations techniques ont fait l'objet de visites sanctionnées par des rapports techniques.

Il s'agit de :

- la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- la Trésorerie Générale de Divo ;
- la Trésorerie Principale d'Anyama ;
- la Trésorerie Principale de M'Bengué ;
- la Trésorerie Principale de Tafiré ;
- la Trésorerie Principale de Bingerville.

## **C/ LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS ET LE DISPOSITIF SÉCURITAIRE**

### **1. La maintenance**

La maintenance des équipements s'est effectuée conformément aux clauses des conventions suivantes :

- 1 marché d'entretien de 51 groupes électrogènes ;
- 1 contrat d'entretien des photocopieurs de la zone d'Abidjan ;
- 1 contrat d'entretien des photocopieurs des services hors d'Abidjan ;
- 7 contrats d'entretien des centraux téléphoniques ;
- 1 marché pour l'entretien des splits et armoires frigorifiques.

### **2. Le dispositif sécuritaire**

Les opérations de sécurisation ont été accomplies à travers :

- 17 contrats de gardiennage ;
- 9 contrats d'entretien des locaux ;
- 75 conventions de surveillance avec les forces de l'ordre ;
- 1 convention de garde des clés ;
- 1 convention de transport de fonds.

## **D/ LA GESTION DU PARC AUTOMOBILE**

Le parc automobile compte 301 véhicules dont 139 sont proposés à la réforme, soit 46,18 %.

# CHAPITRE III

---

## LES ACTIVITÉS DE FORMATION



## I - LA FORMATION INITIALE ET LA GESTION DES STAGES

### A/ LE SUIVI ADMINISTRATIF ET PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

Les actions sont en rapport avec la formation des agents à l'Ecole Nationale d'Administration. Elles ont permis :

- l'élaboration et la validation de 17 cahiers des charges des formations des modules spécifiques ;
- la création d'un réseau stable de formateurs ;
- la validation de 12 plans de cours dans le cadre de la création d'une banque de données des cours de spécialité.

### B/ LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES STAGES

485 stages ont été accordés par le Trésor Public. Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

Situation géographique	ETABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS		SOLLICITATIONS INTERNES	
	Abidjan	Intérieur	Abidjan	Intérieur
Nombre de stagiaires	77	144	229	35
<b>Total</b>	<b>221</b>		<b>264</b>	
<b>Taux (%)</b>	<b>45,57</b>		<b>54,43</b>	

## II - LA FORMATION CONTINUE

### A/ L'IDENTIFICATION ET LA PLANIFICATION DES BESOINS EN FORMATION

L'identification et la planification des besoins en formation ont permis l'élaboration :

- du projet de plan de formation 2015-2016 composé de 7 modules généraux, de 36 modules spécifiques, de 5 modules d'adaptation au poste et de 7 thèmes de séminaires et ateliers ;
- de 43 cahiers des charges de commande.

## B/ L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DES FORMATIONS

Au titre de l'année :

- **33 modules de formation ont été dispensés en Côte d'Ivoire**

Ils se sont déroulés en 76 sessions au profit de 1 426 personnes réparties par catégorie professionnelle comme suit :

CATÉGORIE	EFFECTIF FORMÉ PAR CATÉGORIE				TOTAL
	A	B	C	D	
NOMBRE	897	456	66	7	1 426

Ces modules avaient pour thèmes, entre autres :

- le contrôle des Postes Comptables Rattachés ;
- le protocole ;
- les droits et devoirs du fonctionnaire ;
- la confection d'un plan de trésorerie.

- **11 formations à l'étranger ont été organisées**

Les thèmes abordés au cours de ces formations ont notamment concerné :

- le Compte Unique du Trésor ;
- la gestion budgétaire et comptable de l'État ;
- le Genre et le leadership ;
- le pilotage du dispositif de maîtrise des activités et de contrôle interne.

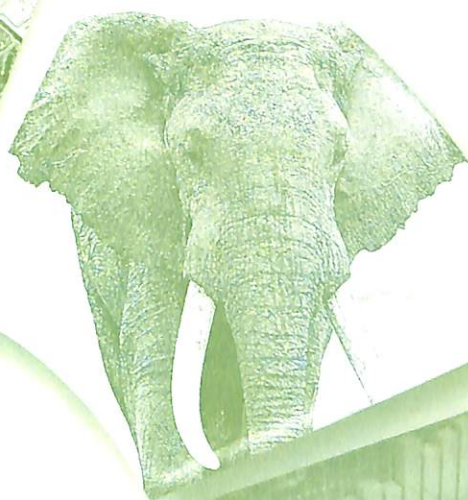
- **1 320 agents ont bénéficié d'une formation dans le cadre du projet Institut Des Finances (IDF) dont :**

- 1 155 agents formés aux modules généraux ;
- 165 agents formés aux modules transverses.

## CHAPITRE IV

---

# LA PRISE EN CHARGE MÉDICO-SOCIALE DU PERSONNEL



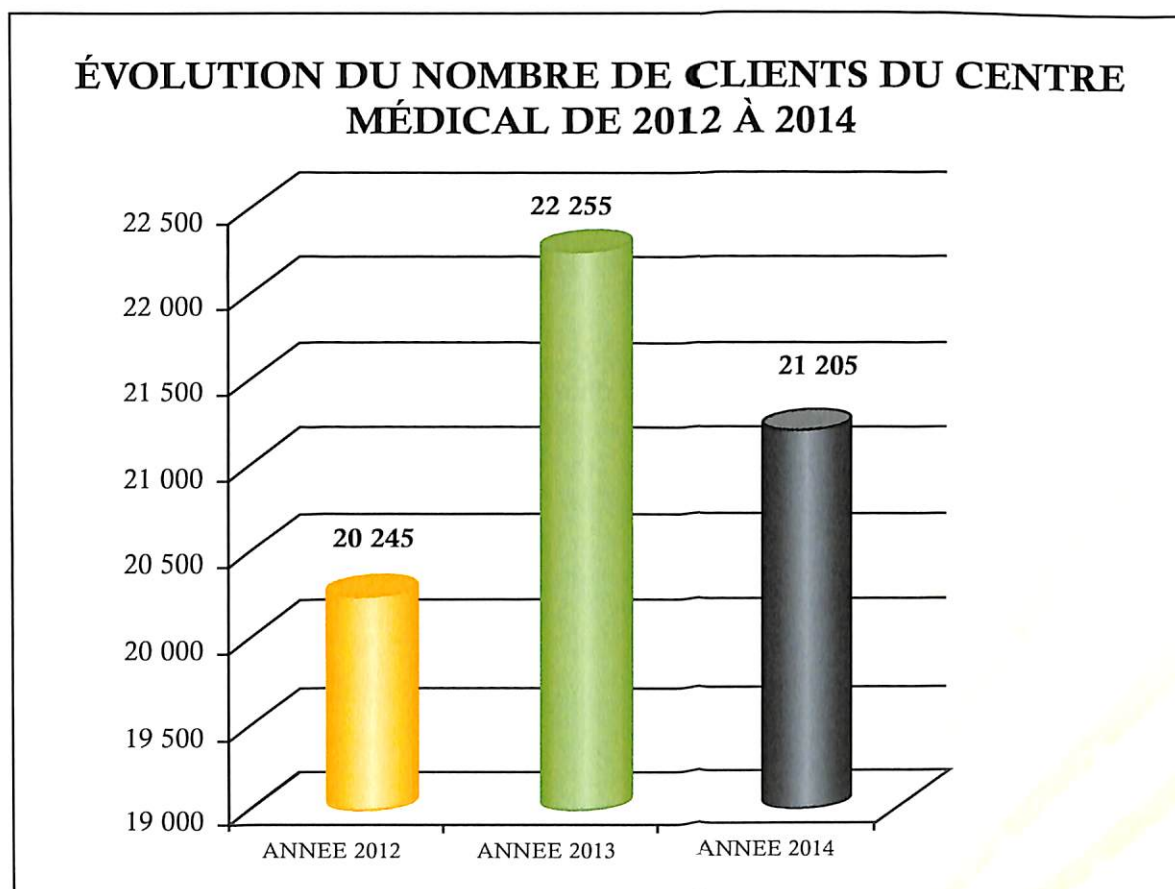
## I - LES ACTIVITÉS MÉDICALES

Elles sont menées par l'entremise du Centre Médical du Trésor Public.

### A/ LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Les actions liées à la prise en charge se présentent de la manière suivante :

- **activités curatives** : 21 205 clients ont bénéficié de consultations, examens de laboratoire, échographies, examens de radio et mises en observation ;
- **couvertures médicales** : 11 événements (séminaires, ateliers, sorties détonnes) organisés par les services du Trésor Public ont été couverts ;
- **activités préventives et promotionnelles** : 1 tournée de sensibilisation sur les activités du Centre Médical, des séances de dépistage du VIH et de diététique préventive ont été organisées.



Le nombre de clients du Centre Médical s'est accru sur les 3 dernières années avec un pic en 2013. Cependant, l'arrêt des examens de radio à la fin du deuxième trimestre de l'année 2014, suite à une pénurie, au niveau national, des produits pour développer les films, a eu un impact négatif sur la fréquentation de la structure.



## B/ LES PATHOLOGIES FRÉQUEMMENT RENCONTRÉES CHEZ LES CLIENTS

Les pathologies couramment observées chez les patients sont :

- le paludisme : 15,45 % ;
- les infections respiratoires aiguës : 15,47 % ;
- l'hypertension artérielle : 8,37 % ;
- l'amétropie : 4,38 % ;
- les pathologies digestives : 6,41 % ;
- les dentinites : 3,39 % ;
- les pathologies rhino sinusiennes : 2,46 % ;
- les pathologies rhumatismales : 3,39 %.

## II - LA PRÉVOYANCE SOCIALE

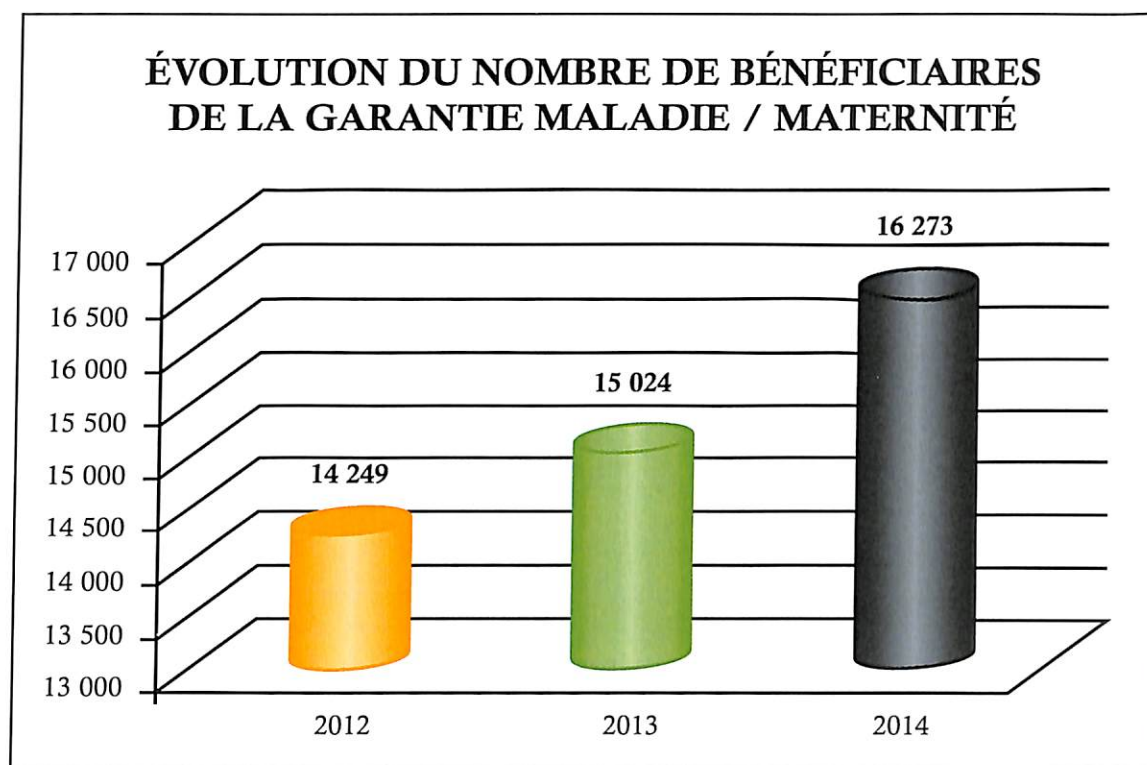
---

La prévoyance sociale est assurée par l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (AMAT-CI).

Les prestations de cette structure interne au Trésor Public ont porté essentiellement sur la gestion des produits ci-après :

- **la garantie maladie/maternité** : Sur 16 273 bénéficiaires de la couverture médicale, 12 320 (soit 75,71%) ont été pris en charge au cours de l'année dans le réseau de santé de l'AMAT-CI. Ledit réseau se compose de 461 structures sanitaires dont 180 à Abidjan et 281 à l'intérieur du pays ;

## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA GARANTIE MALADIE / MATERNITÉ



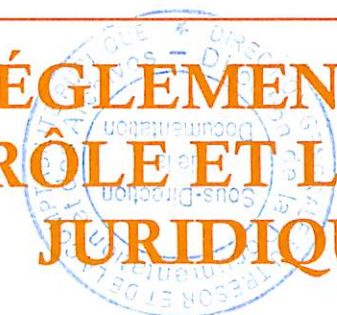
Sur les trois dernières années, l'on note une évolution constante du nombre de bénéficiaires de la garantie maladie/maternité (cf. histogramme ci-avant), ce qui traduit l'importance de ce produit dans la prise en charge des frais de santé du personnel du Trésor Public.

- **le décès et les frais funéraires** : 40 décès ont été déclarés dont 23 agents et 17 ayants-droit ;
- **la retraite complémentaire** : 263 adhérents ont revu à la hausse leur cotisation, ce qui traduit un attrait toujours croissant pour ce produit.

## CHAPITRE V

---

# LA RÉGLEMENTATION, LE CONTRÔLE ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE



Diverses actions ont été entreprises dans le cadre de la réglementation, le contrôle et l'assistance juridique.

## **I - LA RÉGLEMENTATION ET LE CONTRÔLE**

---

Le secteur bancaire et financier ainsi que les postes comptables sont les principales cibles des activités liées à la réglementation, à la surveillance et au contrôle effectués par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

### **A/ LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER**

La réglementation, la surveillance et le contrôle relatifs au secteur concernent les banques et établissements financiers, les institutions de Microfinance, les compagnies d'assurances, les opérations financières avec l'étranger et la lutte contre la criminalité financière.

#### **1. Le suivi des banques et établissements financiers**

##### **1.1 - La réglementation du secteur bancaire**

La réglementation de ce secteur s'est matérialisée par la prise de plusieurs textes dont :

- 4 lois relatives au secteur bancaire ;
- 1 décret sur les quotités cessibles ;
- 18 arrêtés.

##### **1.2 - La régularisation des incidents de paiement**

1 356 dossiers de régularisation ont été traités pour un montant total de 1 680 561 489 FCFA. Ces chiffres concernent des clients de 11 banques sur les 24 établissements que compte le paysage bancaire ivoirien.

#### **2. Le suivi des institutions de Microfinance**

Les activités relatives aux institutions de Microfinance ont porté sur les agréments et les opérations de contrôle.

##### **2.1 - Les agréments**

Au cours de l'année, 21 demandes d'agrément ont été traitées dont 5 nouveaux dossiers et 16 anciens introduits avant 2014.

Le nombre de structures agréées est passé à 75. Aucun retrait d'agrément n'a été enregistré sur la période.

## 2.2 - Les opérations de contrôle

### 2.2.1 - Les contrôles sur pièces

#### 2.2.1.1 - Le suivi de la situation financière des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Le suivi de la situation financière des SFD a consisté en la collecte et en l'analyse des états financiers tant périodiques qu'annuels afin de s'assurer que les SFD respectent les normes prudentielles ainsi que les normes de performances définies par la Banque Centrale.

Au titre des données périodiques, on note un taux de transmission moyen par trimestre de 36 % des rapports par les SFD.

Par ailleurs, 37 rapports relatifs aux états financiers annuels de l'exercice 2013, ont été transmis par les SFD, soit un taux de 50,68 %.

L'examen des documents reçus montre une amélioration générale du volume d'activités des SFD et de leur situation financière par rapport aux exercices précédents. Cependant, la situation de bon nombre de SFD reste très critique, eu égard à la faiblesse de leurs fonds propres et à la mauvaise qualité de leur portefeuille de crédit.

#### 2.2.1.2 - Le suivi du contrôle interne des SFD

Il consiste à veiller à la réalisation du contrôle interne au sein des SFD, notamment les réseaux et les sociétés anonymes, à collecter puis à examiner les rapports des contrôles effectués.

En 2014, sur 275 rapports de contrôles internes attendus, 199 ont été réceptionnés, soit un taux de réalisation de 72,36 %. Ce taux est en nette progression par rapport à 2012 (36,8 %) et 2013 (70,2 %).

### 2.2.2 - Le contrôle sur place

Au terme de l'exercice 2014, sur 66 missions d'inspection prévues, 45 ont été réalisées, soit un taux de 68 %. Par rapport à l'année 2013 (70 %), le taux d'exécution des missions est en baisse.

Les différentes missions ont été sanctionnées par les résultats suivants :

- 21 structures ont été mises sous surveillance rapprochée, dont 2 ont transmis leurs rapports de surveillance rapprochée à la tutelle tandis que les 19 autres ont fait l'objet d'évaluation sur place ;
- 1 structure (l'UNACOOPEC-CI) est toujours placée sous administration provisoire depuis l'année 2013.

### 3. Le suivi des activités des compagnies d'assurances

#### 3.1 - Les agréments et autres autorisations

Les agréments et autorisations accordés au cours de l'année sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Libellé	Demandes traitées	Agréments ou autres documents délivrés	Proportion (en %)
Agrément de société d'assurances	2	0	0,00
Agrément de courtier d'assurances	61	25	40,98
Agrément de dirigeant de société	6	2	33,33
Modification de statuts	13	9	69,23
Cession de risque en réassurance à l'étranger sur plus de 75 %	21	16	76,19
Réévaluation d'actif	6	3	50
Visa de contrats d'assurances	56	52	92,85
Cartes professionnelles d'agents d'assurances	1 906	545	28,59
<b>TOTAL</b>	<b>2 071</b>	<b>652</b>	<b>31,48</b>

Au total, sur 2 071 dossiers traités, 652 ont abouti à la délivrance de documents sollicités par les usagers.

Par ailleurs, il convient de relever qu'aucune société d'assurances n'a été agréée en 2014.

#### 3.2 - Les activités de contrôle des entreprises d'assurances

Sur les 18 sociétés prévues pour un contrôle relatif aux sinistres, 12 sociétés ont été contrôlées dont 6 avec les commissaires contrôleurs de la Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances. Suite aux contrôles, 6 dirigeants de sociétés ont reçu une sanction allant de l'avertissement au blâme, 5 sociétés sont sous surveillance permanente de la Direction des Assurances dont 3 avec restriction de la libre disposition des actifs et 1 sous administration provisoire.

Le contrôle sur pièces de toutes les sociétés d'assurances a été également effectué dans le cadre de l'élaboration du rapport d'activités du marché.

En ce qui concerne les intermédiaires, 16 courtiers d'assurances ont fait l'objet de contrôle sur place. Les contrôles antérieurs ont abouti au retrait de l'agrément à 5 courtiers d'assurances en 2014.

Par ailleurs, la réglementation exige que les courtiers produisent, chaque trimestre, un compte courant des opérations effectuées avec chaque compagnie d'assurances. Ces comptes courants sont examinés par des services compétents qui suivent également l'apurement des soldes.

### **3.3 - Le traitement des plaintes des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances**

Sur les 546 demandes d'intervention ou plaintes traitées au cours de l'année, 78 ont abouti à la satisfaction des requérants, soit un taux de 14,28 %.

### **3.4 - L'exercice des recours entre compagnies d'assurances**

En application de la lettre circulaire relative aux recours entre les compagnies d'assurances, 15 rencontres ont été organisées entre des compagnies qui se doivent mutuellement des indemnités, dans le cadre de l'assurance de responsabilité civile des véhicules terrestres à moteur. Grâce à ces séances de travail, des sinistres d'un montant de 313 millions FCFA ont été payés.

## **4. Le suivi des opérations financières avec l'étranger**

Les opérations financières avec l'étranger se rapportent aux exportations, aux comptes en devises, au change manuel, à la réglementation des changes, au contrôle des opérations financières avec l'étranger et à la lutte contre la criminalité financière.

### **4.1 - Les activités d'exportation**

#### **4.1.1 - Les exportations avec paiement en FCFA**

Au cours de l'année, 13 025 dossiers d'exportation de marchandises correspondant à 449 174 889 445 FCFA ont été traités. Ces données font constater des baisses de :

- 1,93 % par rapport à la valeur exportée en 2013 ;
- 5,23 % par rapport à la valeur exportée en 2012.

#### **4.1.2 - Le préfinancement des activités d'exportations**

Les déclarations de préfinancement des activités d'exportations concernent 121 dossiers traités pour un montant total de 660,539 milliards FCFA.

### **4.2 - Les comptes en devises**

Les dossiers traités relativement aux demandes d'ouverture ou de régularisation d'un compte en devises sont au nombre de :

- 16 pour les comptes intérieurs en devises ;
- 10 pour les comptes de résidents à l'étranger ;
- 8 pour les comptes étrangers en devises.

### **4.3 - Le change manuel**

Le point du traitement des dossiers relatifs au change manuel est ainsi établi :

- 14 demandes d'agrément ont été introduites par des sociétés de change manuel ;
- 16 bureaux de change manuel ont fait l'objet d'avis favorable de la Banque Centrale de États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- 5 bureaux de change manuel ont été agréés ;
- 10 bureaux de change manuel ont effectivement ouvert après un contrôle conjoint TRÉSOR/BCEAO.

### **4.4 - La réglementation des changes**

Dans le cadre de la réglementation des changes, les activités ci-après ont été menées :

- l'organisation de 2 séances de formation à l'attention des clients dont l'une sur la réglementation des relations extérieures et l'autre sur la domiciliation des importations et des exportations ;
- le traitement d'une requête relative à la saisie à l'aéroport d'Abidjan, par les services aéroportuaires de la douane, de devises portées par un fonctionnaire chargé de la sécurité d'une ambassade ;
- le traitement d'un dossier ayant trait à une demande d'avis sur la conformité de certaines opérations financières ;
- le traitement d'un dossier portant sur une demande d'autorisation de la réalisation de transactions financières avec l'étranger liées aux activités d'une société dans les secteurs de l'hydrocarbure, de gaz, de bioénergie, d'énergie renouvelable, de valorisation des déchets organiques ;
- le traitement d'une demande de renouvellement de l'autorisation des opérations en devise accordée à une entreprise.

### **4.5 - Le contrôle des opérations financières avec l'étranger**

Trois (3) types de contrôles sur pièces et sur place des opérations financières avec l'étranger ont été effectués, au cours de l'année 2014. Il s'agit du :

- contrôle conjoint TRÉSOR/BCEAO du rapatriement des recettes d'exportation auprès des banques domiciliataires, diligenté par le Directeur National de la BCEAO en vue de s'assurer du rapatriement effectif des recettes d'exportation ;
- contrôle du rapatriement des recettes d'exportation sans paiement en devises auprès des entreprises exportatrices en vue de s'assurer du respect des procédures et formalités prévues par la réglementation en vigueur en matière d'exportation ;



- contrôle du rapatriement des recettes d'exportation avec paiement en devises auprès des entreprises exportatrices en vue de s'assurer du respect des procédures et formalités prévues par la réglementation en vigueur en matière d'exportation.

Ces différents contrôles ont été sanctionnés par les résultats suivants :

- 21 saisies de valeurs et de devises sur les voyageurs résidents se rendant dans les pays situés hors UEMOA portant sur un montant total de 149,841 millions de FCFA ;
- 18 autorisations de détention de devises accordées à des voyageurs résidents pour couvrir notamment les frais de voyage professionnel à l'étranger (hors UEMOA). Les sorties de devises ainsi occasionnées sont évaluées à 753,226 millions de FCFA ;
- 13 776 dossiers de demande d'autorisation de change d'un montant global de 1 169 710 610 146 FCFA ont été réceptionnés et traités conformément aux nouvelles dispositions en vigueur relatives au traitement des autorisations de change.

## 5. La lutte contre la criminalité financière

Les activités de lutte contre la criminalité financière se déclinent en trois (3) principaux chapitres :

- la réglementation et la promotion des mesures anti-blanchiment de capitaux ;
- le contrôle et l'évaluation du dispositif de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux/Financement du Terrorisme (LBC/FT) ;
- la coopération internationale.

### 5.1 - La réglementation et la promotion des mesures anti-blanchiment de capitaux

Plusieurs projets de textes législatifs et réglementaires ont été soit élaborés, soit examinés et transmis au Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF). Il s'agit de :

- 1 projet de décret d'application de l'ordonnance n° 2009-367 du 12 novembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les États membres de l'UMOA, a été élaboré et transmis au Cabinet du MPMEF ;
- 1 projet de décret portant création, attributions et composition du Conseil National de LBC/FT en vue de la réforme du Comité National de Suivi des Activités du GIABA (CNSA-GIABA), a été rédigé et transmis au Cabinet du MPMEF ;

- 1 projet d'arrêté portant modification de l'arrêté n° 388/MEF/CENTIF du 16 mai 2008 fixant le modèle de déclaration de soupçon a été examiné et des observations ont été formulées et adressées au Cabinet du MPMEF ;
- 1 projet de guide de conformité aux normes de la LBC/FT dédié aux institutions de Microfinance ou Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) a été rédigé ;
- 1 projet de modification du formulaire de déclaration de soupçon prenant en compte les opérations liées au financement du terrorisme, conformément à l'ordonnance n° 2009-367 du 12 novembre 2009 relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats Membres de l'UMOA, a été examiné ;
- 1 projet d'arrêté de création du comité interministériel de LBC/FT transmis par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières au Cabinet du MPMEF a été examiné ;
- 1 note sur les spécificités des conventions et résolutions de l'ONU relatives à la LBC/FT a été rédigée.

## 5.2 - Le contrôle et l'évaluation du dispositif LBC/FT

En vue d'assurer le renforcement continu du dispositif LBC/FT, les actions suivantes ont été menées :

- la participation à la 22<sup>ème</sup> réunion plénière de la Commission Technique du GIABA. Au cours de cette session, la Côte d'Ivoire a présenté son 2<sup>ème</sup> rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Evaluation Mutuelle. La Commission Technique a félicité et encouragé notre pays pour les efforts constants qu'il fournit pour améliorer son dispositif LBC/FT ;
- la rédaction d'une esquisse du Rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire sur l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption ;
- le traitement d'une requête d'informations statistiques sur le nombre d'enquêtes effectuées et les poursuites engagées, ainsi que la description de la procédure de collecte et d'analyse desdites informations, dans le cadre de l'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire sur l'application de la Convention de Mérida relative à la corruption.

## 5.3 - La coopération internationale

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations-Unies contre la corruption, selon lesquels la Côte d'Ivoire doit évaluer la République des Kiribati et la Tunisie, les rapports d'auto-évaluation de ces deux pays ont été examinés et transmis à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Par ailleurs, une requête émanant du groupe des experts des Nations-Unies pour la Libye a été traitée. Cette requête est relative aux mesures de gel à l'encontre des personnalités libyennes qui font l'objet d'enquêtes internationales suite à la crise que le pays a connue.

Aussi, une requête de la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme des Nations-Unies relative aux informations sur l'autorité nationale chargée du gel des avoirs terroristes en Côte d'Ivoire, a été traitée.

En outre, des projets de correspondances ont été rédigés en vue d'informer les banques et établissements financiers que les paiements en dollar US à destination des pays sous embargo des Etats-Unis requièrent, au préalable, la délivrance d'une licence « Office of Foreign Assets Control » du Département du Trésor américain.

Enfin, une demande de paiement d'une facture liée à un protocole d'accord entre le Trésor Public et le Bureau Afrique d'Expertises Judiciaires et d'Investigations, a été traitée.

## **B/ LES POSTES COMPTABLES**

La mission de réglementation, d'assistance et de contrôle des postes comptables par le Trésor Public se résume en l'élaboration de nouvelles instructions comptables appuyées de notes techniques et à la réalisation de missions de contrôle.

### **1. Les activités de réglementation et d'assistance**

La réglementation de l'activité comptable de l'Etat s'est effectuée à travers l'élaboration de 10 instructions comptables et de 7 notes techniques

#### **1.1 - Les instructions comptables**

Les instructions ci-après ont été prises en 2014 :

- Instruction comptable n° 0308/MPMEF/ DGTCP/DCP du 23 janvier 2014 relative au traitement des chèques spéciaux Trésor dans les postes comptables ;
- Instruction comptable n° 0482/MPMEF/DGTCP/DCP du 29 janvier 2014 relative aux procédures de comptabilisation des opérations exécutées sur ressources du Contrat de Désendettement et de Développement ;
- Instruction comptable n° 0850/MPMEF/DGTCP/DCP du 11 juillet 2014 relative à la comptabilisation et au reversement des droits d'établissement de la carte nationale d'identité dans les Trésoreries Générales et leurs postes comptables rattachés ;
- Instruction comptable n° 3719/MPMEF/DGTCP/DCP du 23 juillet 2014 relative au traitement des opérations du Fonds National de Développement des Zones Industrielles ;

- Instruction comptable n° 1009/MPMEF/DGTCP/DCP du 19 août 2014 portant traitement des opérations spéciales de règlement de la dette des fournisseurs 2013 de l'Etat de Côte d'Ivoire par le système bancaire ;
- Instruction comptable n° 1010/MPMEF/DGTCP/DCP du 19 août 2014 portant nouveau circuit de trésorerie et nouvelles procédures de comptabilisation des quotes-parts d'impôts à reverser aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- Instruction comptable n° 235/MPMEF/DGTCP/DCP du 15 septembre 2014 relative à la comptabilisation des recettes issues de la vente des produits de l'Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire dans les postes comptables déconcentrés du Trésor Public ;
- Instruction comptable modificative n° 5989/MPMEF/DGTCP/DCP du 21 novembre 2014 portant nouveau circuit de trésorerie et nouvelles procédures de comptabilisation des quotes-parts d'impôts à reverser aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- Instruction comptable n° 1546/MPMEF/DGTCP/DCP du 05 décembre 2014 relative à l'apurement des soldes non justifiés des balances respectives des postes comptables dans le progiciel ASTER ;
- Instruction comptable n° 6676/MPMEF/DGTCP/DCP du 31 décembre 2014 portant nouvelles options applicables à l'ensemble des postes comptables à partir de la gestion 2015.

## 1.2 - Les notes techniques

Les notes techniques suivantes ont été élaborées :

- Note technique n° 0673/MPMEF/DGTCP/DCP du 31 janvier 2014 relative au basculement des soldes des comptes 446.291 et 446.311 des Agences et du compte 471.16 de la Direction de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts ;
- Note technique n° 1720/MPMEF/DGTCP/DCP du 26 mars 2014 relative à la comptabilisation des opérations de paiement des restes à payer sur les primes de corrections des examens de Baccalauréat (BAC) et du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ;
- Note technique n° 0754/MPMEF/DGTCP/DCP du 18 juin 2014 relative à la mise à disposition anticipée du produit de certains impôts d'Etat aux Communes, aux Régions et aux Districts Autonomes ;
- Note technique n° 1134/MPMEF/DGTCP/DCP du 08 septembre 2014 relative au règlement de l'emprunt accordé par la BACI à PFO AFRICA Côte d'Ivoire pour le compte du District Autonome d'Abidjan ;
- Note technique n° 236/MPMEF/DGTCP/DCP du 15 septembre 2014 relative à la subdivision et au basculement de certains comptes dans le progiciel ASTER ;

- Note technique n° 6125/MPMEF/DGTCP/DCP du 28 novembre 2014 relative à l'apurement des soldes des comptes 450.xx et 489.2x.xx des gestions 2013 et antérieures de la Trésorerie Générale pour l'Etranger et des Paieries à l'Etranger ;
- Note technique modificative n° 6324/MPMEF/DGTCP/DCP du 10 décembre 2014 relative au règlement de l'emprunt accordé par la BACI à PFO AFRICA Côte d'Ivoire pour le compte du District Autonome d'Abidjan.

## 2. Les missions de contrôle

### 2.1 - Les différents types de missions

836 missions de contrôle ont été réalisées au cours de l'année 2014. Elles se décomposent comme suit :

- 112 vérifications (de type classique) ;
- 75 remises de service ;
- 6 fermetures de poste ;
- 643 missions spécifiques.

Ce dernier type de contrôle renferme, notamment, les missions :

- d'identification et de régularisation des soldes non justifiés ;
- de certification des restes à payer des postes comptables ;
- d'assistance de certaines paieries à l'étranger.

### 2.2 - Les conclusions des missions

Les conclusions des missions de contrôle sont essentiellement en rapport avec la gestion des disponibilités et des valeurs inactives, la tenue de la comptabilité, l'examen du recouvrement des recettes publiques et de l'exécution des dépenses publiques, la gestion administrative des services et postes comptables.

#### 2.2.1 - La gestion des disponibilités

Le système de gestion des disponibilités (numéraires et bancaires) est dans l'ensemble maîtrisé au plan technique par les comptables. En effet, de manière générale, il n'y a pas de constat de prévarication.

Toutefois, quelques difficultés et insuffisances sont à relever. Elles concernent notamment des manquants de caisse, la tenue non satisfaisante de la comptabilité des deniers, les apurements non satisfaisants des rubriques des certificats de concordance bancaire, la non application de la note de service n° 1551/DGTCP/DCPP/SDC EPN du 22 octobre 2001 relative au traitement des débits attendus datant de plus de 3 ans.

### **2.2.2 - La gestion des valeurs inactives**

La situation d'ensemble est globalement satisfaisante. Aucune anomalie n'a été identifiée dans la gestion des valeurs inactives dans les postes comptables vérifiés.

Les difficultés relevées se rapportent essentiellement aux vols des valeurs inactives des communes et à la situation des tickets de marché obsolètes à retirer des prises en charge physiques.

### **2.2.3 - La tenue de la comptabilité**

En dehors de quelques postes comptables qui font des efforts dans la tenue de la comptabilité conformément aux textes en vigueur, en sus de la résorption des principales anomalies signalées lors des contrôles précédents, la plupart des vérifications révèlent les problèmes suivants :

- une comptabilité non justifiée par des pièces et par conséquent non fiable ;
- des écarts entre la comptabilité du poste et la comptabilité informatique Aster ;
- divers livres non ouverts ;
- un fonctionnement non satisfaisant des nouveaux applicatifs comptables (lenteur, divers écarts entre les applicatifs et la comptabilité manuelle, absence de maîtrise de l'outil par les agents).

### **2.2.4 - Le recouvrement des recettes**

De façon générale, des efforts notables sont enregistrés dans le recouvrement des recettes propres. Cependant, il faut noter une faiblesse du niveau global des recettes en raison de la qualité moyenne de l'assiette fiscale et de l'insuffisance des moyens de recouvrement.

### **2.2.5 - L'exécution des dépenses**

Les paiements des dépenses publiques ainsi que leur comptabilisation s'opèrent, dans l'ensemble, dans le respect des textes en vigueur.

Les difficultés concernent, entre autres, les contrôles à effectuer, les dépenses à régulariser et la disponibilité des pièces justificatives.

### **2.2.6 - La gestion administrative**

L'organisation et le fonctionnement des services ne révèlent aucune anomalie particulière. Toutefois, quelques services et postes comptables éprouvent des difficultés d'ordre matériel et humain.

## **II - L'ASSISTANCE JURIDIQUE**

---

L'intervention du Trésor Public, en matière d'assistance juridique, porte essentiellement sur la gestion du contentieux. Elle implique la gestion des procédures civiles et pénales, les dossiers de créances ainsi que les réparations civiles.

### **A/ LES PROCÉDURES CIVILES ET PÉNALES**

Au cours de l'année, 1533 dossiers de contentieux civil et pénal ont fait l'objet de traitement. Il s'agit de :

- 279 dossiers faisant l'objet de procédure civile ;
- 42 dossiers se rapportant à la procédure pénale ;
- 1 053 voies d'exécutions ;
- 159 réclamations diverses.

### **B/ LES DOSSIERS DE CRÉANCES**

6 dossiers de créances d'une valeur de 4 519 700 201 FCFA ont été ouverts au cours de l'année.

### **C/ LES RÉPARATIONS CIVILES**

Les dossiers de réparations civiles traités au cours de l'année se présentent de la manière suivante :

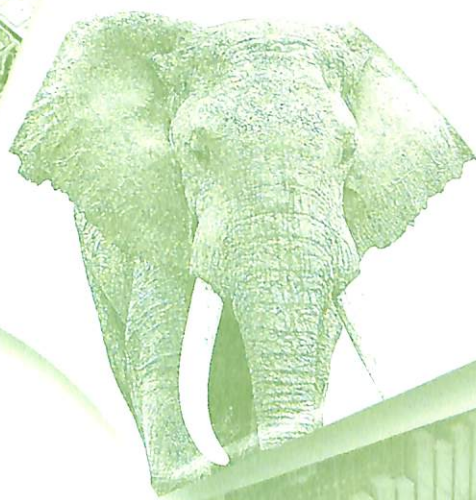
- 45 dossiers d'indemnisation pour un montant de 3 712 783 793 FCFA ;
- 40 dossiers d'honoraires pour un montant de 8 833 276 362 FCFA.

Au titre des indemnisations à exécuter, sur les 4 546 000 155 FCFA programmés pour l'exercice 2014, un seul dossier d'indemnisation d'un montant de 1 500 000 000 FCFA a été effectivement payé.

## CHAPITRE VI

---

# LE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ





Les activités de management de la qualité ont principalement eu trait au :

- Carrefour de la Qualité ;
- renforcement du Système de Management de la Qualité ;
- déploiement du Kit Qualité ;
- suivi de l'élaboration des procédures des processus.

## **I - LE CARREFOUR DE LA QUALITÉ**

---

Forum interactif, ce Carrefour a permis aux différents pilotes de faire le point sur la conduite opérationnelle de leurs processus respectifs, notamment d'élaborer les Tableaux de bord y afférents.

## **II - LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ**

---

Il s'est particulièrement traduit par l'élaboration de la Cartographie des Risques inhérents aux processus et l'établissement des plans de maîtrise des risques dans les services.

## **III - LE DÉPLOIEMENT DU KIT QUALITÉ**

---

En vue de rendre la Qualité davantage visible dans l'ensemble des services, le Kit Qualité qui comprend l'ensemble des outils et méthodes Qualité a été déployé dans 17 services.

## **IV - L'ÉLABORATION DES PROCÉDURES**

---

Sous le contrôle de la Direction de la Qualité et de la Normalisation, 125 procédures relatives aux activités ont été élaborées dans le but de maîtriser le pilotage des processus.

## CHAPITRE VII

---

# LES ACTIVITÉS DOCUMENTAIRES ET ARCHIVISTIQUES



## I - LA DOCUMENTATION

---

Les principales actions, en matière documentaire, se résument :

- à l'installation, dans 10 services ciblés, du Système de Gestion Electronique des Documents (GED) ;
- à la mise en place d'un département de numérisation fonctionnel ;
- à l'acquisition, à titre onéreux et gratuit, de documents ;
- au traitement de 1431 documents de diverses natures ;
- à la mise à la disposition de 965 clients, des produits et services documentaires.

## II - LES ARCHIVES

---

Dans le domaine des archives, les activités menées portent essentiellement sur :

- le déploiement, dans 20 postes comptables, d'un référentiel d'archivage ;
- l'organisation d'une « Journée Portes Ouvertes » ;
- l'assistance à l'élaboration des outils de gestion des archives de 13 structures du Trésor Public ;
- l'analyse et le reconditionnement des archives du Programme d'Urgence Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PUMLS).

# CONCLUSION



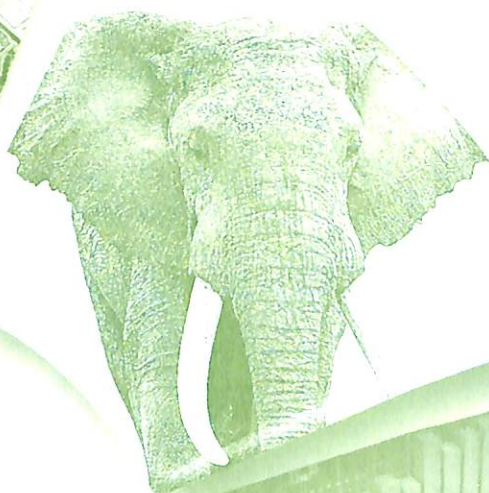


l'instar des années précédentes, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a poursuivi, en 2014, les efforts visant à affermir le système de pilotage des processus et partant, la productivité de ses services.

Outre les réalisations induites par cette dynamique, le Trésor Public s'est vu décerné, par le Président de la République, « le Prix d'Excellence 2014, Prix de la Meilleure Administration Publique ».

Cette reconnaissance de la nation est un motif de satisfaction mais aussi et surtout une invitation à œuvrer, de mieux en mieux, à l'avancée de la Côte d'Ivoire sur le chemin de la croissance.

# ANNEXE



**TABLEAU SYNTHÉTIQUE D'EXÉCUTION DES LOIS DE FINANCES DE L'ANNÉE 2014**

	<b>Charges</b>	<b>Ressources</b>
<b>A - BUDGET GÉNÉRAL</b>		
<b>Titre I : Dette Publique (ACDP)</b>	<b>1 179 498 687 952</b>	-
* Dette intérieure - capital	233 720 997 089	
* Dette intérieure - intérêts et frais	93 180 676 749	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - capital	691 687 966 120	
* Dette extérieure hors dette rééchelonnée - intérêts et frais	147 994 409 553	
* Dette extérieure rééchelonnée - capital	0	
* Dette extérieure rééchelonnée - intérêts et frais	0	
* Autres charges exceptionnelles	9 806 782 407	
* Prises de participation à l'extérieur	3 107 856 034	
<b>Titre II : Dépenses ordinaires (TPC)</b>	<b>1 944 817 193 863</b>	-
* Dépenses relatives au personnel	1 183 316 253 570	
* Autres dépenses de fonctionnement	761 500 940 293	
<b>Titre III : Dépenses d'investissement (CAD par PC)</b>	<b>1 038 431 733 062</b>	
* Investissement sur financement intérieur (PGT)	94 740 143 958	
* Investissement sur financement intérieur (ACDP)	74 832 891 109	
* Investissement sur financement intérieur (PGA)	14 696 348 982	
* Investissement sur financement intérieur (Autres postes comptables)	144 111 699 093	
	369 913 284 590	
* Investissement sur emprunts (ACDP)	217 216 725 630	
* Investissement sur dons (ACDP)	122 920 639 700	
<b>Recettes intérieures</b>		<b>3 887 462 628 979</b>
* Recettes fiscales		2 346 221 960 838
* Recettes non fiscales		82 498 123 920
* Autres recettes intérieures		1 454 454 399 020
* Recettes exceptionnelles		4 288 145 201
<b>Recettes extérieures</b>		<b>494 071 102 706</b>
• <b>Recettes extérieures d'appui budgétaire</b>		<b>313 897 195 755</b>
+ FMI		86 589 703 200
+ Banque Mondiale		36 906 557 024
+ Autres emprunts		34 769 734 735
+ Autres dons		155 631 200 796
• <b>Recettes extérieures sur projet</b>		<b>177 960 783 473</b>
+ Dons projets		59 830 303 586
+ Emprunts projets		118 130 479 887
• <b>Recettes exceptionnelles</b>		<b>2 213 123 478</b>
<b>TOTAL BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>4 162 747 614 877</b>	<b>4 381 533 731 685</b>

<b>B - COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR (TITRE IV)</b>		
<b>Recettes sur comptes spéciaux du Trésor</b>		
Comptes de prêts		15 699 427 637
* Versements des entreprises (CAR)		15 699 427 637
Comptes de garanties et d'aval		0
* Bons du Trésor sur formule		0
Dépenses sur comptes spéciaux du Trésor	12 196 863 851	
* Dépenses transférées au budget général	12 196 863 851	
<b>TOTAL COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR</b>	<b>12 196 863 851</b>	<b>15 699 427 637</b>
<b>TOTAL EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES (A+B)</b>	<b>4 174 944 478 728</b>	<b>4 397 233 159 322</b>
<b>SOLDE D'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES</b> Solde créditeur du compte 98	<b>222 288 680 594</b>	

*Source : Compte Général de l'Administration des Finances 2014*





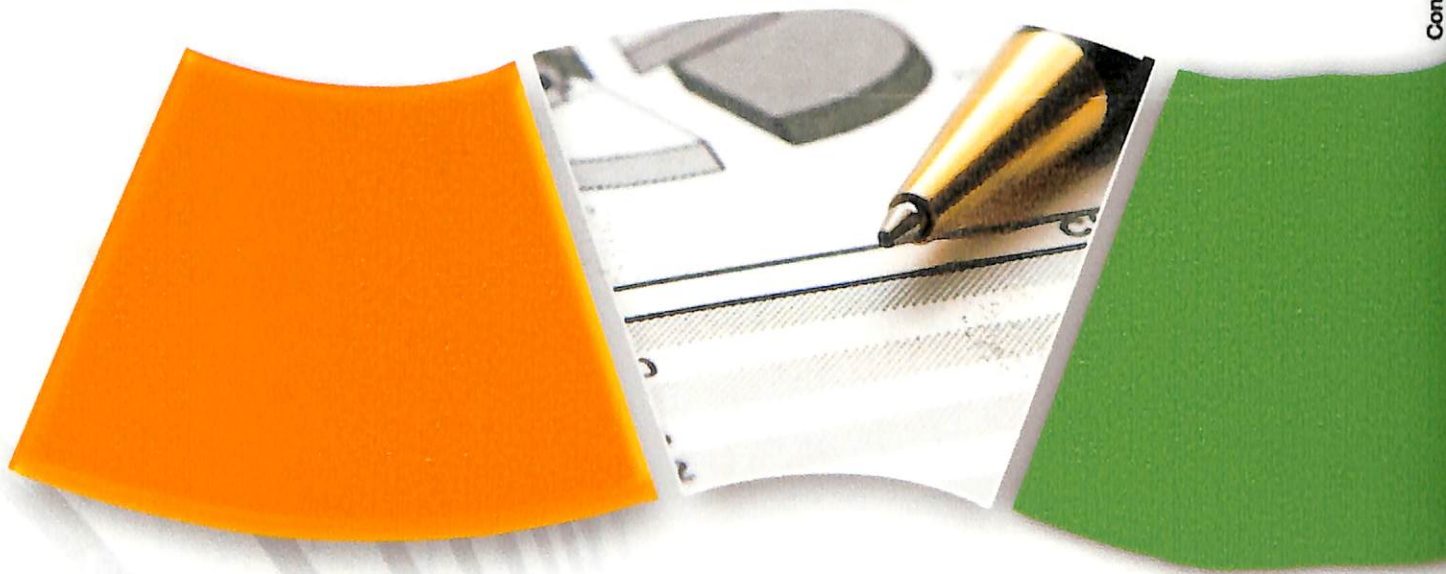
**ZEN Communication**

Graphisme - Edition - Cadeaux d'Entreprise - Régie Publicitaire - Site web

• 06 B.P. 1404 Abidjan 06 • Tél.: (225) 22.47.63.05 / 22.47.63.06 • Fax : (225) 22.47.63.11  
• info@zen-communication.com • www.zen-communication.com



# RAPPORT ANNUEL 2014



**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

*Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA - Abidjan Plateau • BP V98 Abidjan - Côte d'Ivoire*

*Tél.: 225) 20.30.90.20 / 20.25.38.00 • Fax : (225) 20.21.35.87 • E-mail : [info@tresor.gouv.ci](mailto:info@tresor.gouv.ci) • Site : [www.tresor.gouv.ci](http://www.tresor.gouv.ci)*

*Facebook : <http://www.facebook.com/dgtcpciv> • Twitter: <http://www.twitter.com/dgtcpci> • Youtube: <http://www.youtube.com/dgtcptv>*